

ASSOCIATION LES LETTRES EUROPEENNES

RAPPORT MORAL 1990

Activités de l'association

- aspect éditorial : dans le cadre de l'ouvrage *Les Lettres Européennes*, mise en place de 10 réunions de concertation à Lille, Bruxelles, Arras, Londres, Bari, Paris, Nimègue, Thessalonique, pour permettre les rencontres entre les spécialistes européens d'une même période littéraire.

- aspect pédagogique : mise en place d'une équipe de professeurs, formateurs de professeurs de lycée ou eux-mêmes professeurs de lycée, dont le but est de réfléchir à l'introduction de la dimension européenne dans l'enseignement de la littérature au lycée.

- aspect politique : travail réalisé en concertation avec les instances de Bruxelles et de Strasbourg :

G.Fontaine a été invité à présenter à Bruxelles les deux versants de l'activité de l'association devant les membres de la Task Force, ressources humaines, Education, Formation aux Communautés Européennes et devant les représentants des 12 ministres de l'Education.

Le Conseil de l'Europe a voté une résolution pour introduire la dimension européenne dans l'enseignement et a retenu A.Benoit et G.Fontaine comme consultants pour ce qui concerne des actions pédagogiques dans le domaine littéraire.

L'association a donc essentiellement fonctionné jusqu'ici dans le but d'écrire un ouvrage ; elle est amenée à devenir surtout un réseau de personnes-ressources à qui on peut faire appel pour tel ou tel aspect de la littérature européenne. Ainsi, fin 90 et début 91 :

- Saint-Omer (Pas-de-Calais) : à la demande du Département, des communications ont été prononcées, devant un public de bibliothécaires, sur un roman régional *Ces Dames au chapeau vert*. Les prises de parole ont souligné la parenté de ce roman avec leur propre littérature : Kika Curovic (Youg.), Yves Baudelle (Fr), MarioSecchi (It.), Andrew Piizecki (GB)

- Arras (Pas-de-Calais) : table ronde sur la littérature européenne, à la demande du Centre Mythe et Littérature, dirigé par Jacques Boulogne, avec la participation de Martine De Clercq (Belg.), Anne-Marie Beckers (Belg. de l'équipe pédagogique), Marek Tomaszewski (Fr; pour la litt. pol)

- Armentières (Nord) : devant l'équipe pédagogique française animée par Patrice Maincent, Hans-Christoph von Nayhauss a prononcé une conférence sur la didactique en Allemagne, suivie par une comparaison des pratiques pédagogiques en lycée. le professeur Blank, rédacteur de Goethe auteur-phare a ensuite fait cours aux élèves des classes préparatoires scientifiques du lycée, qui étudient cette année le *Second Faust*

- Donaueschingen (Allemagne) : le Conseil de l'Europe a passé commande à Annick Benoit et Guy Fontaine de l'organisation d'un séminaire sur la littérature européenne. Martine De Clercq a dirigé ce séminaire auquel ont participé, outre Annick et Guy, Anne Varty et Catherine Dalipagic.

Conclusion : la compétence européenne de l'association Les Lettres Européennes commence à être reconnue et les projets nous incitent à continuer d'exister, bien que le livre soit en voie d'achèvement, en tant que réseau de personnes-ressources.

Projets

- projets éditoriaux : Hachette est intéressé par la publication de "Petits classiques" étrangers destinés aux élèves de lycée.

Le Conseil de l'Europe souhaite lancer une collection de monographies d'une trentaine de pages sur la littérature européenne.

- projets pédagogiques : La C.E.E a pressenti Guy Fontaine pour la participation des Lettres Européennes à une université d'été consacrée aux chemins de Saint Jacques de Compostelle et à la littérature qu'ils ont produits.

Erasmus : P.Malandain et Martine De Clercq ont pris le relais au niveau universitaire pour la mise en place de projets Erasmus.

La C.E.E. a passé commande aux Lettres Européennes d'échanges quadrilatéraux d'élèves de 4 lycées de pays différents. Patrice Maincent l'organisera pour la partie française.

Le Conseil de l'Europe nous a rappelé à plusieurs reprises son intérêt pour la mise en place de formations universitaires à la littérature européenne.

Si tel ou tel projet vous intéresse, faites-le savoir à Guy Fontaine et Annick Benoit.

Merci de votre attention et bonne chance à l'association !!!

Le président

LES LETTRES EUROPEENNES
Association déclarée sous le régime de la loi de 1901
Siège social : 60, route de Merville
59190 La Motte au Bois - Hazebrouck

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 10 MARS 1990

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix,

Les associés de l'Association se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice-Marie Dusausoy.

Monsieur le Président examine et certifie exacte la feuille de présence qui fait ressortir que le quorum est atteint.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1989 ;
- questions diverses.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- une copie de la convocation adressée aux associés;
- un exemplaire des statuts et du règlement intérieur;
- les comptes;
- la feuille de présence.

Monsieur le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux associés, ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président offre la parole aux personnes assistant à l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du président sur les comptes de l'Association clos au 31 décembre 1989 approuve lesdits comptes qui laissent apparaître une perte de 10.415,24F. L'assemblée décide d'affecter cette perte au report à nouveau déficitaire qui s'élèvera à 10.415,24F. L'assemblée donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Cette résolution est *approuvée à l'unanimité*

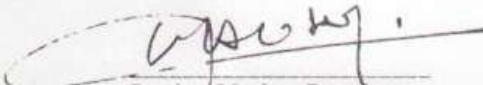
Deuxième Résolution


L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est

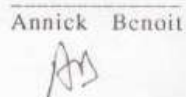
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à _____ heures.

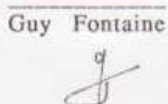
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le bureau.


Patrice-Marie Dusausoy


Anne Fontaine


François Suard


Annick Benoit


Guy Fontaine